RAPPORT D'ACTIVITÉS 2017

Comité Jacques-Viger

Montréal

Production

Direction
Pierre Corriveau

Coordination et rédaction
Hilde Wuyts

Contributions
Julie St-Onge
Geneviève Gagnon

Révision
Frédéric Simonnot, Perception communications

Conception graphique
Service des communications
Ville de Montréal

Disponible sur le site Internet du Comité Jacques-Viger à l'adresse suivante :
ville.montreal.qc.ca/cjv

ISBN : 978-2-7647-1607-6 – Imprimé français
ISBN : 978-2-7647-1608-3 – PDF français

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2018
Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2018

Pour plus d'information :
Comité Jacques-Viger (CJV)
303, rue Notre-Dame Est, 6e étage, bureau 6a-26
Montréal (Québec) H2Y 3Y8
Téléphone : 514 872-4055

Table des matières

MOT DU PRÉSIDENT **5**

MANDAT ET COMPOSITION DU CJV **7**

Mandat et fonctionnement 8

Structure organisationnelle et composition du CJV 9

Membres 9

Personnel en soutien au CJV 11

ENJEUX ET PISTES DE RÉFLEXION **13**

Planification urbaine 14

Développement de grands ensembles mixtes 15

Requalification de propriétés religieuses 16

Construction d'équipements publics 18

Processus et outils d'encadrement des projets 19

Portée et limites du règlement du CJV 21

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS S'ADRESSANT À LA VILLE **23**

BILAN DES ACTIVITÉS DU CJV ET DU COMITÉ MIXTE **27**

ANNEXES **31**

ANNEXE 1 : Liste des avis produits par le CJV et le comité mixte en 2017 ..... **32**

ANNEXE 2 : Biographie des membres du CJV **33**

ANNEXE 3 : À propos de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal **35**

Mot du président

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport annuel des activités du Comité Jacques-Viger (CJV) pour l'année 2017.

Comme chaque année depuis sa formation, le comité a pu servir la Ville en produisant des avis documentés sur des projets et des enjeux significatifs qui touchent l'aménagement urbain et la qualité de vie des citoyens. Si le nombre de rencontres n'a pas été très élevé en cette année d'élections municipales, nous constatons avec satisfaction que les intervenants du milieu nous consultent de plus en plus librement, et souvent en amont de la cristallisation des projets. Cette tendance que nous percevons depuis un certain temps se confirme et rend le processus beaucoup plus synergique et efficace. À cet égard, la publication du guide de présentation d'un projet, élaboré conjointement avec le Conseil du patrimoine de Montréal, a pu faciliter le processus de réflexion en harmonisant la compréhension des requérants et les attentes des membres du comité.

Cela dit, quoique fort utile à la Ville, le Comité Jacques-Viger pourrait probablement l'être encore davantage si son mandat était étendu à tout projet ayant un impact significatif sur l'aménagement urbain montréalais. En effet, les restrictions réglementaires actuelles ne lui permettent pas d'agir de manière autonome et proactive, et elles limitent malheureusement son champ d'action. Nous invitons les décideurs à une réflexion à ce sujet.

Je profite de cet espace pour souhaiter la bienvenue à Michel Rochefort, qui s'est joint à nous à titre de membre en 2017, et pour remercier vivement Raphaël Fischler, qui nous a quittés après de nombreuses années d'une collaboration soutenue, enrichissante et des plus agréables. Enfin, je m'en voudrais de ne pas remercier encore et comme chaque année l'équipe de la permanence qui appuie le CJV quotidiennement avec rigueur, compétence et enthousiasme. Ce rapport est le fruit de leur travail.

Pierre Corriveau
Avril 2018

MANDAT ET COMPOSITION DU CJV

Mandat et fonctionnement

Le Comité Jaques-Viger est l'instance consultative de la Ville en matière d'aménagement, d'urbanisme, d'architecture, de design urbain et d'architecture de paysage. Il a été officialisé en 2012 par le conseil municipal. Toutefois, l'existence d'une instance responsable de conseiller la Ville dans l'évaluation de projets dérogatoires remonte à 1992, lorsque ce mandat a été confié à la Commission Jacques-Viger. Cette commission avait été mise en place en 1962 afin d'étudier les questions relatives à la préservation du Vieux-Montréal. Par la suite, en 2002, le comité exécutif a créé le Comité ad hoc d'architecture et d'urbanisme (CAU), qui a été remplacé dix ans plus tard par le CJV.

Le CJV a pour mission de produire des commentaires et des recommandations dans le but d'améliorer la qualité des plans, projets et politiques qui lui sont soumis pour étude. Son règlement stipule qu'il doit donner son avis écrit au conseil municipal sur :

- tout projet de modification du Plan d'urbanisme;
- tout projet dérogatoire adopté en vertu des paragraphes 1°, 2°, 3° et 5° de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal[1].

De plus, le CJV peut rendre des avis sur tout projet à la demande du conseil municipal et, de sa propre initiative, s'engager dans l'initiation et la sensibilisation aux domaines de l'aménagement, de l'urbanisme, de l'architecture, du design urbain et de l'architecture de paysage, en favorisant l'organisation d'activités et l'élaboration d'outils pédagogiques.

Le CJV encourage les requérants à venir le consulter au début du processus d'élaboration d'un projet. Il produit alors un avis préliminaire, lequel n'est pas publié. Cette pratique permet au CJV de contribuer pleinement à l'évolution du projet, qui lui est de nouveau présenté pour obtenir un avis. Lorsqu'une réunion a lieu sans que le quorum ait été atteint, ou si les données fournies sont insuffisantes pour la production d'un avis, le CJV émet un commentaire, qui, comme l'avis préliminaire, n'est pas publié.

Des réunions sont tenues conjointement entre le CJV et le Conseil du patrimoine de Montréal (instance consultative de la Ville en matière de patrimoine) pour l'évaluation de projets devant être soumis aux deux instances. Officialisé en 2012, ce comité paritaire, appelé comité mixte, permet de mettre à profit l'expertise complémentaire du CJV et du CPM et de colliger leurs recommandations dans un seul et même avis.

Nous vous invitons à visiter le site Internet du CJV pour consulter son règlement ou les avis rendus publics à la suite de la présentation du dossier devant le conseil municipal :

ville.montreal.qc.ca/cjv

1 Voir en annexe 3, p.35

Structure organisationnelle et composition du CJV

Le CJV relève du conseil municipal et sa gestion administrative est assurée par le Service du greffe de la Ville de Montréal. Depuis les élections municipales de novembre 2017, le responsable politique du CJV est M. Éric Alan Caldwell, conseiller de la Ville, responsable de l'urbanisme, du transport et de l'Office de consultation publique de Montréal. Il succède à ce poste à M. Russell Copeman, ancien maire de l'Arrondissement Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce.

Membres

Le Comité Jacques-Viger est composé de neuf membres[2], dont un président et deux vice-présidentes. Les membres sont des professionnels du domaine de l'architecture, de l'urbanisme, de l'architecture de paysage et du design urbain, reconnus pour leur expertise et nommés par le conseil municipal au terme d'un appel de candidatures public. Leur mandat est de trois ans, renouvelable une fois.

Pierre Corriveau, architecte (CGA Architectes), président du CJV; **Josée Bérubé**, architecte et urbaniste (Provencher Roy), première vice-présidente; **Sophie Beaudoin**, architecte paysagiste (Claude Cormier + Associés), deuxième vice-présidente. Les autres membres sont : **Manon Asselin**, architecte (Atelier TAG), professeure agrégée à l'École d'architecture de l'Université de Montréal; **Isabelle Giasson**, architecte paysagiste et designer urbain; **Marie Lessard**, urbaniste, professeure honoraire à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal; **Philippe Lupien**, architecte et architecte paysagiste (Lupien + Matteau), professeur en design urbain à l'École de design de l'Université du Québec à Montréal; **Patrick Marmen**, chargé de cours à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage et chercheur à la Chaire UNESCO en paysage et environnement de l'Université de Montréal; et **Michel Rochefort**, urbaniste et professeur au département d'études urbaines et touristiques de l'Université du Québec à Montréal, qui a intégré le CJV en avril 2017. **Raphaël Fischler**, urbaniste et professeur agrégé à l'École d'urbanisme de l'Université McGill, a quitté sa fonction de membre en février 2017.

2 La biographie des membres du CJV peut être consultée à l'annexe 2, p. 33

Pierre Corriveau
Président

Josée Bérubé
Vice-présidente

Sophie Beaudoin
Vice-présidente

Manon Asselin
Membre

Isabelle Giasson
Membre

Marie Lessard
Membre

Philippe Lupien
Membre

Patrick Marmen
Membre

Michel Rochefort
Membre

Raphaël Fischler
Membre

Personnel en soutien au CJV

Le CJV est soutenu dans l'accomplissement de sa mission par une équipe de trois personnes attitrées à la permanence, qui doit également veiller aux activités du Conseil du patrimoine de Montréal. Ce personnel est rattaché au Service du greffe de la Ville de Montréal.

Geneviève Gagnon, secrétaire d'unité administrative, est responsable de la planification et de la gestion des activités et de la documentation. Deux professionnelles, conseillères en aménagement, font la recherche, l'analyse et la rédaction associées aux mandats du CJV et du CPM : **Julie St-Onge**, historienne formée en patrimoine, ainsi qu'**Hilde Wuyts**, détentrice d'une maîtrise en architecture et d'un DESS en conservation du patrimoine, qui a réintégré son poste, occupé temporairement jusqu'en janvier 2017 par **Alexandra Lemarcis**, détentrice d'un baccalauréat en design architectural et d'une maîtrise en aménagement, option conservation.

Geneviève Gagnon
Secrétaire d'unité administrative

Julie St-Onge
Conseillère en aménagement

Hilde Wuyts
Conseillère en aménagement

Alexandra Lemarcis
Conseillère en aménagement

ENJEUX ET PISTES DE RÉFLEXION

En 2017, le Comité Jacques-Viger, seul ou en comité mixte avec le Conseil du patrimoine de Montréal, a tenu 15 réunions et rédigé 16 avis ou avis préliminaires sur les projets qui lui ont été soumis[3]. La section qui suit présente un résumé des constats associés aux dossiers présentés au CJV. À noter qu'elle traite du contenu des avis qui sont publics au moment de la production du rapport. Seuls les enjeux généraux émanant des avis préliminaires sont énoncés, leur contenu n'étant pas public.

Plus de la moitié des dossiers présentés étaient des projets d'initiative municipale ou au sein desquels la Ville ou un Arrondissement a tenu un rôle important. Ces projets sont d'échelle et de nature très variées : planification de grands secteurs à consolider ou à transformer, aménagement du domaine public, développement de projets immobiliers d'envergure, reconversion d'anciennes propriétés à vocation religieuse, modifications réglementaires pour mieux encadrer l'évolution de certains secteurs ou construction d'équipements publics. D'autre part, le CJV a eu l'occasion de se pencher sur plusieurs projets à une étape préliminaire de leur développement, ce qui lui a permis de jouer pleinement son rôle de conseil et a donné la possibilité à la municipalité et aux requérants de mieux prendre en considération ses recommandations.

Planification urbaine

Le CJV a eu l'occasion de se prononcer sur deux démarches de planification d'importance lancées par la Ville. Dans la foulée de la consultation publique menée par l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) au printemps 2017, le comité mixte a été heureux de participer à la réflexion sur l'**avenir du secteur de Pierrefonds-Ouest**, situé dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro. Il a produit un avis préliminaire sur la démarche de planification de cet immense secteur, qui vise à concilier la conservation des milieux naturels et le potentiel de développement urbain. Le projet immobilier envisagé soulève des enjeux majeurs, notamment liés à la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager du site, en partie localisé dans l'écoterritoire du corridor écoforestier de la rivière à l'Orme et dans la zone agricole permanente. La question de l'accessibilité du site constitue également une préoccupation importante.

Le CJV est préoccupé de longue date par le redéveloppement à des fins résidentielles des secteurs industriels et d'emploi. Depuis 2016, il se réjouit de constater que plusieurs démarches de planification intègrent l'objectif de consolider des secteurs à vocation économique. Le **Plan de développement urbain, économique et social (PDUÉS) pour les quartiers aux abords de l'échangeur**

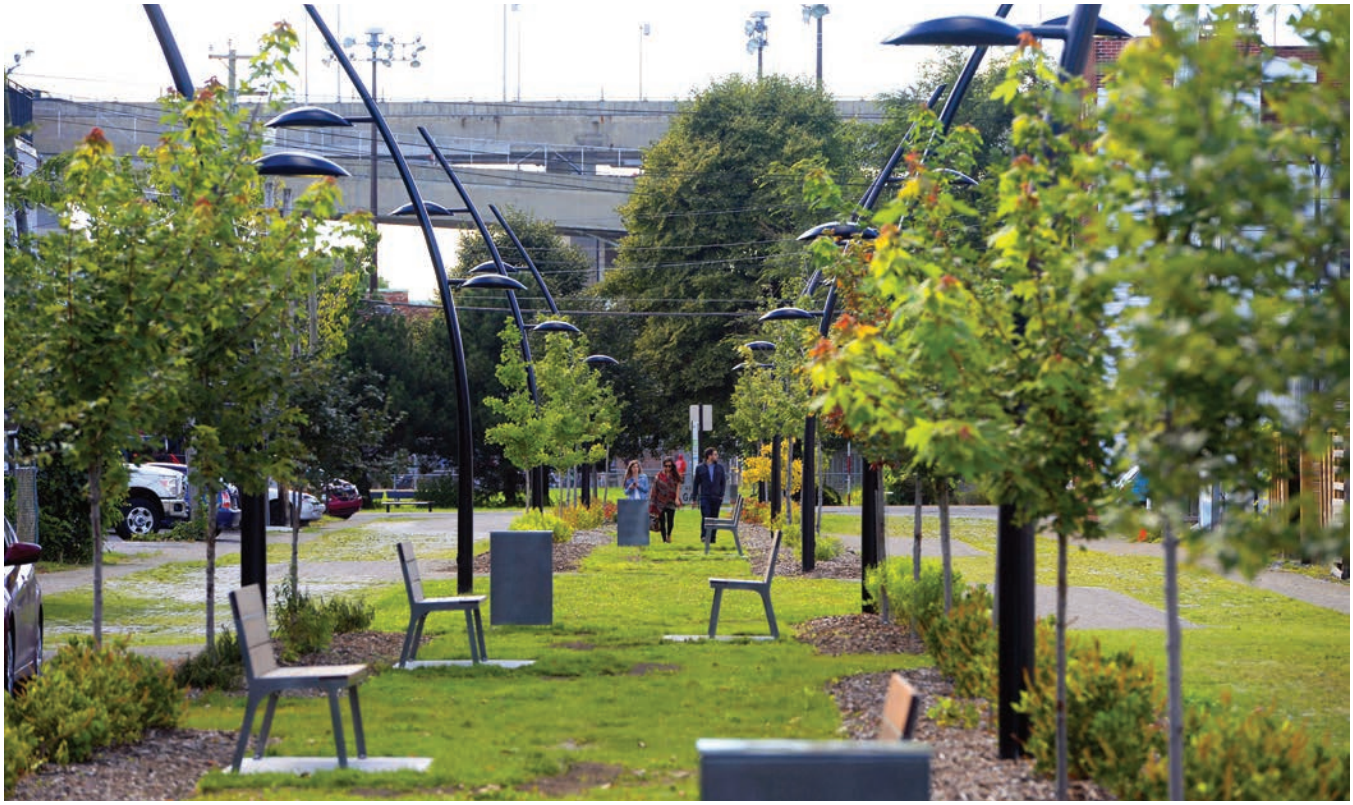

3 La liste des avis peut être consultée à la page 32

Turcot, élaboré par l'Arrondissement du Sud-Ouest, en fait partie. Les abords du canal de Lachine sont concernés au premier chef par la raréfaction des emplois et la pression spéculative découlant du redéveloppement résidentiel. Néanmoins, plusieurs complexes industriels du quartier ont été transformés en lieux d'emploi et de création où cohabitent diverses entreprises. Ils constituent aujourd'hui des pôles d'emploi majeurs que l'Arrondissement souhaite protéger. Le CJV a remis un avis favorable au PDUÉS, qui prévoit de modifier le Plan d'urbanisme afin de changer l'affectation de plusieurs secteurs mixtes et résidentiels en secteurs d'emploi. Le CJV comprend que le PDUÉS soit volontairement axé sur l'amélioration des conditions de vie des secteurs limitrophes de l'échangeur Turcot et ne concerne pas l'infrastructure routière elle-même. Toutefois, même s'il considère que la vision du PDUÉS est excellente, il encourage l'Arrondissement à prendre davantage en compte la présence incontournable de l'échangeur. Le CJV recommande ainsi de renforcer l'analyse des impacts visuels et des enjeux liés à l'intégration urbaine de l'infrastructure.

Développement de grands ensembles mixtes

Le CJV s'est penché sur deux projets majeurs de développement immobilier mixte impliquant l'augmentation des hauteurs permises au Plan d'urbanisme. Bien que le CJV ne soit pas opposé au principe de réhabiliter et de densifier les sites visés, il tient à s'assurer que les projets constituent une réelle valeur ajoutée pour la qualité de vie du quartier, valeur qui puisse justifier les surhauteurs demandées. Ses recommandations visent à atteindre une insertion optimale des projets à l'échelle du site et du contexte environnant.

Situé au cœur de Griffintown, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, le **projet Légado** vise une mixité d'usages (résidentiel, socioéconomique, récréatif et culturel) et prévoit dédier une portion généreuse du site à des espaces libres aménagés et accessibles au public. Le projet a été présenté à deux reprises au CJV. La première fois, ce dernier a félicité le requérant pour ce programme novateur, qui pourrait contribuer à développer un projet inclusif, complet et diversifié qui soit bénéfique pour le secteur. Néanmoins, il a formulé un avis préliminaire défavorable. En effet, le projet lui paraissait en contradiction avec les intentions énoncées, au vu de son caractère fermé et difficile d'accès pour le public ainsi que de l'absence de prise en compte de l'étude d'ensoleillement dans l'implantation et la volumétrie. Une seconde version du projet a par la suite été présentée au CJV. Celui-ci a salué la qualité du plan d'aménagement paysager et les clarifications apportées à la nature des espaces publics et privés. Il s'est notamment réjoui de la mise en place d'un modèle privé/public de type POPS « Privately-owned publicly accessible spaces ». Il a donc remis un avis favorable au projet modifié, sous réserve qu'un mécanisme (de type servitude) soit mis en place pour garantir la préservation des espaces publics à long terme. Il a recommandé de bonifier la composition architecturale et les jeux volumétriques des bâtiments en fonction du contexte d'insertion.

En 2014, l'Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve a lancé un appel de propositions pour la vente et le redéveloppement résidentiel et commercial du **site de la cour de voirie Honoré-Beaugrand**. Consulté en 2014 et en 2017 sur le projet, le CJV a produit chaque fois un avis défavorable à la demande de modification des densités au Plan d'urbanisme, pour les mêmes motifs. Bien qu'il ne fût pas en défaveur du principe d'augmenter les hauteurs permises sur ce site, le CJV a jugé en 2014 comme en 2017 que cette augmentation constituait un précédent dans le secteur, dont les impacts positifs n'ont pas été démontrés. Le programme, émanant des objectifs de développement prévus dans l'appel de propositions, lui a semblé trop chargé et contraignant, laissant peu de liberté à la conception architecturale. Le CJV a encouragé à moduler les gabarits des bâtiments, la volonté de rentabiliser le site à outrance les ayant rendus trop volumineux. Il a recommandé d'accorder une importance particulière à la qualité des espaces verts, qui sont presque tous prévus sur dalle, ce qui nécessite une conception, une réalisation et un entretien supérieurs pour permettre un déploiement satisfaisant des plantations. Il semble que l'étude d'ensoleillement n'ait pas non plus été prise en compte dans le choix d'implantation des bâtiments, ce qui nuit grandement à la qualité des espaces extérieurs. Le CJV considère néanmoins que toutes les interfaces du site à l'étude présentent un potentiel pour le renforcement des liens entre le projet, le quartier et les espaces verts environnants et a fait plusieurs recommandations à cet effet.

Requalification de propriétés religieuses

En 2017, trois projets concernant des lieux de culte et un ensemble conventuel identifiés au Plan d'urbanisme ont été présentés au comité mixte.

Le projet de transformation du site de l'**église Saint-Victor** dans l'arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve, a été présenté à deux reprises au comité mixte. Le projet prévoit la démolition du presbytère et des deux tiers du volume de l'église, ouverte au culte en 1927 et vacante depuis 2015. Le tiers subsistant de l'église sera transformé en centre de jour, jouxté de nouveaux bâtiments d'habitation destinés à des personnes âgées en situation de précarité et à des familles. Le comité mixte s'est prononcé en faveur du projet. Il a souligné l'apport positif du projet dans le quartier et a salué le maintien de la vocation communautaire de l'église ainsi que de son rôle de repère dans le paysage urbain. Néanmoins, il a regretté la disparition de la majeure partie du lieu de culte, due à l'incompatibilité entre les besoins et les moyens financiers de l'organisme requérant et la superficie de l'édifice. Il a formulé plusieurs recommandations visant à garantir la lecture de l'église au sein du nouveau projet et à accentuer la mise en valeur de ses caractéristiques subsistantes. Il a notamment proposé de réintroduire une fenestration dans la rosace en façade avant de l'église, actuellement bouchée par une maçonnerie de briques. Outre le gain de lumière naturelle, il a jugé que l'atténuation du motif de la croix irait dans le sens de l'esprit de requalification du lieu. En règle générale, le comité mixte s'est dit étonné et particulièrement préoccupé par les nouvelles pratiques émanant de l'archevêché, à savoir la vente des églises « au prix du marché » ou l'emphytéose, qui l'une comme l'autre ont tendance à réduire les possibilités de redéveloppement par des organismes communautaires, tout en les mettant en concurrence avec les promoteurs privés.

Le comité mixte a également été consulté sur un projet qui prévoit de remplacer l'***Italian Pentecostal Christian Church*** et son presbytère, situés dans l'arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie, par un bâtiment résidentiel. À la suite de l'augmentation des demandes de transformation et de démolition de lieux de culte au cours des dernières années, l'Arrondissement, en collaboration avec la Division du patrimoine, a réalisé un Plan de conservation des lieux de culte d'intérêt dans l'ensemble de son territoire. Une cote de valeur a été attribuée à tous les lieux de culte. L'Italian Pentecostal Christian Church et trois autres églises ont reçu la cote « faible ». Le Plan de conservation recommande de retirer ces quatre lieux de culte de la liste des bâtiments d'intérêt du Plan d'urbanisme. Le comité a salué la démarche exceptionnelle établissant un cadre de référence et d'analyse uniforme des lieux de culte. Il a d'ailleurs suggéré que cet outil soit développé pour l'ensemble des arrondissements. Il a cependant regretté que le Plan de conservation ne lui ait pas été présenté en amont de la présente demande. Le comité aurait alors pu se positionner sur les critères de classification de valeur et statuer d'emblée sur la modification du Plan d'urbanisme requise pour le retrait de ces quatre lieux de culte. Tout en recommandant d'approfondir l'effort d'intégration dans son contexte, le comité s'est prononcé en faveur du projet, qui répond à un besoin local de logements familiaux. Il a néanmoins demandé que le Plan de conservation lui soit présenté dans le cadre d'une réunion ultérieure, afin d'éviter aux requérants de devoir lui soumettre ce type de projet à la pièce.

Le comité mixte a été consulté de façon préliminaire sur le projet de **conversion** à des fins résidentielles et collectives **du site de la maison mère des Sœurs de Sainte-Anne**, situé dans l'arrondissement de Lachine. Outre le recyclage des bâtiments existants, le projet prévoit la construction d'une nouvelle résidence pour les sœurs sur le site. Ce projet présente plusieurs enjeux majeurs, semblables à ceux énoncés par le comité mixte pour des projets similaires au cours des dernières années. En effet, l'intégration harmonieuse des nouvelles constructions, la gestion des interfaces avec les espaces environnants, l'inscription du projet dans le contexte urbain élargi et la préservation de l'intégrité architecturale des bâtiments représentent toujours des défis de taille dans les projets de transformation de vastes ensembles conventuels.

Construction d'équipements publics

Le CJV a été consulté sur deux projets de construction de bâtiments publics de natures très différentes : une usine de traitement des eaux et une école primaire. Dans les deux cas, il a jugé le concept architectural principal intéressant, mais regretté qu'il n'ait pas été traduit de manière plus rigoureuse dans le projet. Il a appelé à une clarification de l'expression stylistique et à plus de sobriété afin d'éviter la multiplication de gestes architecturaux disparates.

Présenté au CJV à deux reprises en 2017, le projet de l'**usine de traitement des eaux Fernand-Séguin** permettra de traiter les eaux souterraines contaminées migrant vers le fleuve en provenance des terrains du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, dans l'arrondissement du Sud-Ouest. Bien qu'il reconnaisse le bien-fondé de la réalisation de l'usine, le CJV a d'abord produit un avis défavorable à la demande. À l'opposé de la volonté exprimée de cacher le bâtiment, il a estimé que la Ville devrait être fière de la construction de cette infrastructure de traitement des eaux et plutôt la mettre en valeur. L'emplacement stratégique du site proposé, en bordure d'une entrée de ville majeure depuis le pont Champlain, constitue une occasion de créer un bâtiment emblématique, à l'instar des usines de filtration Atwater et de production d'eau potable Charles-J.-Des Baillets. Après la seconde présentation, compte tenu des modifications apportées, le CJV a remis un avis favorable, tout en formulant plusieurs recommandations visant notamment l'architecture du bâtiment et les aménagements paysagers.

Le CJV s'est prononcé sur un projet de construction d'une nouvelle **école primaire, Notre-Dame-de-la-Garde**, située dans Crawford Park, un quartier de l'arrondissement de Verdun. Le CJV a déploré d'être consulté en toute fin de processus, le projet étant déjà entièrement conçu, les plans et devis terminés, les soumissions reçues et l'école « prête à être construite ». Le CJV est conscient de l'enjeu que constitue l'occupation en surcapacité des écoles du secteur et pense que la construction de cette école est nécessaire pour le bien de la communauté. C'est à ce titre qu'il a remis un avis favorable à la demande, accompagné toutefois de sérieuses réserves sur le projet présenté, qui ne lui apparaissait pas à la hauteur de ses attentes urbaines et architecturales. Le CJV a souligné l'ambiguïté résultant du fait que le projet tente à la fois de s'inspirer et de se démarquer du cadre bâti du quartier, ce qui confère au bâtiment un caractère hybride qu'il a jugé insatisfaisant. S'il avait été consulté plus en amont, le CJV aurait pu accompagner les requérants dans l'évolution du projet et sa bonification.

Processus et outils d'encadrement des projets

Le CJV est souvent amené à questionner le processus d'encadrement des projets qui lui sont présentés. Parfois, comme cela a été le cas pour l'usine de traitement des eaux Fernand-Séguin, on lui demande de statuer sur une modification au Plan d'urbanisme, sans que la facture architecturale du projet n'ait été élaborée. Le CJV estime pourtant qu'une telle modification ne doit être accordée qu'au mérite du projet qui la requiert. Il est convaincu que des critères visant la qualité architecturale et paysagère devraient être intégrés au processus de design dès le départ, et ce afin de permettre un encadrement de l'architecture très serré, qui puisse ensuite justifier la modification au Plan d'urbanisme requise.

Dans d'autres cas, le CJV trouve que le processus d'encadrement d'un projet peut s'avérer trop contraignant, comme dans le cadre de l'appel public de propositions visant la vente du terrain de la **cour de voirie Honoré-Beaugrand**. En effet, l'Arrondissement de Mercier—Hochelaga-Maisonneuve a défini en amont des balises d'aménagement strictes que les soumissionnaires devaient impérativement respecter. Pour le CJV, les paramètres de développement imposés, par exemple le nombre de logements et la surface commerciale minimale, dépassaient la capacité d'accueil du site et restreignaient fortement le travail des concepteurs en les dirigeant plutôt qu'en les inspirant.

Le CJV s'est prononcé sur la première demande d'abrogation d'un règlement adopté en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal[4]. Ce règlement, adopté en 2007, a servi à encadrer la réalisation du Plan directeur de développement d'ensemble **du site Contrecoeur**, dans l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve. Aujourd'hui, presque tout le secteur résidentiel est construit ou en voie de l'être, et seul le secteur commercial reste à développer. L'Arrondissement considère à l'usage que le règlement est difficilement applicable et ne reflète pas les besoins et intérêts des habitants du secteur. Le CJV a pu constater à plusieurs reprises les limites de l'application à long terme des règlements adoptés en vertu de l'article 89. En effet, lorsque trop précis ou prescriptif, un règlement peut entraver l'évolution d'un projet et empêcher de profiter de nouvelles possibilités que le contexte n'offrait pas au moment de sa rédaction. Cela est d'autant plus problématique lorsqu'il est établi pour des sites de grande envergure et des projets multi-phases, dont le développement s'échelonne sur plusieurs années. Le CJV est du même avis que l'Arrondissement et croit que le règlement n'est plus approprié, le secteur résidentiel étant aujourd'hui presque entièrement constitué. Il s'est donc prononcé en faveur de la demande. Néanmoins, il a insisté pour que les principes de design du Plan directeur de développement d'ensemble de 2007 soient enchâssés dans la nouvelle réglementation, afin de développer le secteur commercial suivant ces principes. De plus, cela permettrait d'éviter que les interventions subséquentes sur le secteur résidentiel ne compromettent la qualité d'ensemble de l'architecture et des aménagements.

4 Voir en annexe 3, p. 35

Le CJV tient à souligner les démarches entreprises par certains Arrondissements, qui développent des outils d'orientation et d'encadrement de projets innovants. Le **Plan de conservation des lieux de culte d'intérêt** de l'Arrondissement de Rosemont—La Petite-Patrie en est un bon exemple. Le comité mixte a également été consulté à un stade préliminaire d'une démarche novatrice entreprise par l'Arrondissement du Sud-Ouest en vue de **protéger le patrimoine modeste des anciens noyaux villageois du quartier Saint-Henri**. Cette démarche a vu le jour en réaction au nombre croissant de demandes de démolition, de transformation et de construction que l'Arrondissement reçoit pour ce quartier. Une consultation publique a été organisée en mai 2017 afin de présenter l'analyse paysagère du secteur et l'élaboration d'un guide de connaissance et de sensibilisation. Celui-ci vise à encourager les citoyens à préserver le patrimoine vernaculaire de Saint-Henri et à les conseiller dans l'entretien, la réparation ou le remplacement des éléments architecturaux, dans le respect de leurs caractéristiques d'origine. L'Arrondissement a aussi produit un guide d'encadrement réglementaire pour la réalisation d'un projet d'agrandissement ou de construction d'un nouveau bâtiment.

Portée et limites du règlement du CJV

Depuis plusieurs années, le CJV questionne la teneur de son mandat, qui consiste à rendre des avis sur tout projet nécessitant une modification au Plan d'urbanisme ou faisant l'objet d'une autorisation en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, et seulement sur ceux-ci, sauf demande expresse de la Ville.

Le CJV constate que certains projets qui lui sont présentés ne comportent en réalité pas d'enjeux majeurs en matière d'architecture ou d'aménagement. Ce serait le cas à première vue d'un projet d'**ajout d'une passerelle entre des édifices situés sur l'avenue de Gaspé**, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal. Toutefois, comme souvent, la modification au Plan d'urbanisme demandée avait pour effet d'augmenter la densité autorisée pour un vaste secteur autour du bâtiment visé par le projet de passerelle. Les modifications au Plan d'urbanisme à très petite échelle s'apparentent à du « zonage ponctuel », ce qui favorise uniquement le propriétaire requérant. Néanmoins, le CJV est souvent hésitant à accorder un avis favorable à une modification au Plan d'urbanisme pour un vaste secteur sans que les conséquences de cette modification ne soient définies. En effet, cela équivaut pour lui à fournir un avis non documenté, qui permettrait la réalisation ultérieure de projets qui n'auraient plus à lui être présentés.

D'autre part, de nombreux projets majeurs, que ce soit par leur ampleur ou par leurs impacts potentiels sur leur milieu, n'ont pas à obtenir l'avis du CJV. C'est le cas pour la plupart des **projets développés dans le centre-ville**, en plein essor immobilier depuis plusieurs années. La refonte du règlement d'urbanisme de l'Arrondissement de Ville-Marie en 2013, voulue pour alléger les procédures d'évaluation et d'approbation, a eu pour effet de rendre la plupart des projets conformes au règlement et au Plan d'urbanisme. Entre 2012 et 2017, environ 280 projets immobiliers, dont 80 jugés majeurs ou comportant plus de 100 unités résidentielles, ont été réalisés, mis en chantier ou étudiés au sein de cet arrondissement. Or, depuis le début de ses activités en 2012, le CJV, seul ou en comité mixte, n'a été appelé à se prononcer que sur une dizaine d'entre eux. Ces chiffres illustrent bien la faible proportion des projets soumis au CJV en vertu de son règlement. Or, bon nombre des projets immobiliers développés dans le centre-ville soulèvent des enjeux urbains majeurs qui justifieraient la participation d'un comité d'expert dans le processus d'encadrement.

Par ailleurs, le comité mixte a poursuivi la collaboration entamée en 2012 avec l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal pour le **secteur Saint-Viateur Est**. Un projet de **réaménagement du domaine public**, qui prévoit la création des allées Alma et du Carmel et le réaménagement de l'avenue Henri-Julien, lui a été présenté en 2017. Le CJV est heureux d'avoir été consulté sur ce projet, alors que son avis n'était pas obligatoire, ce qui est exceptionnel. Il souhaite encourager cette pratique afin d'être mis davantage à contribution pour des projets d'aménagement du domaine public.

En dernier lieu, le CJV considère qu'il serait pertinent qu'il puisse contribuer davantage à la réflexion concernant les secteurs de planification détaillée identifiés au Plan d'urbanisme et les secteurs de planification stratégique identifiés au Schéma d'aménagement et de développement de l'agglomération de Montréal, qui sont pilotés par la Direction de l'urbanisme.

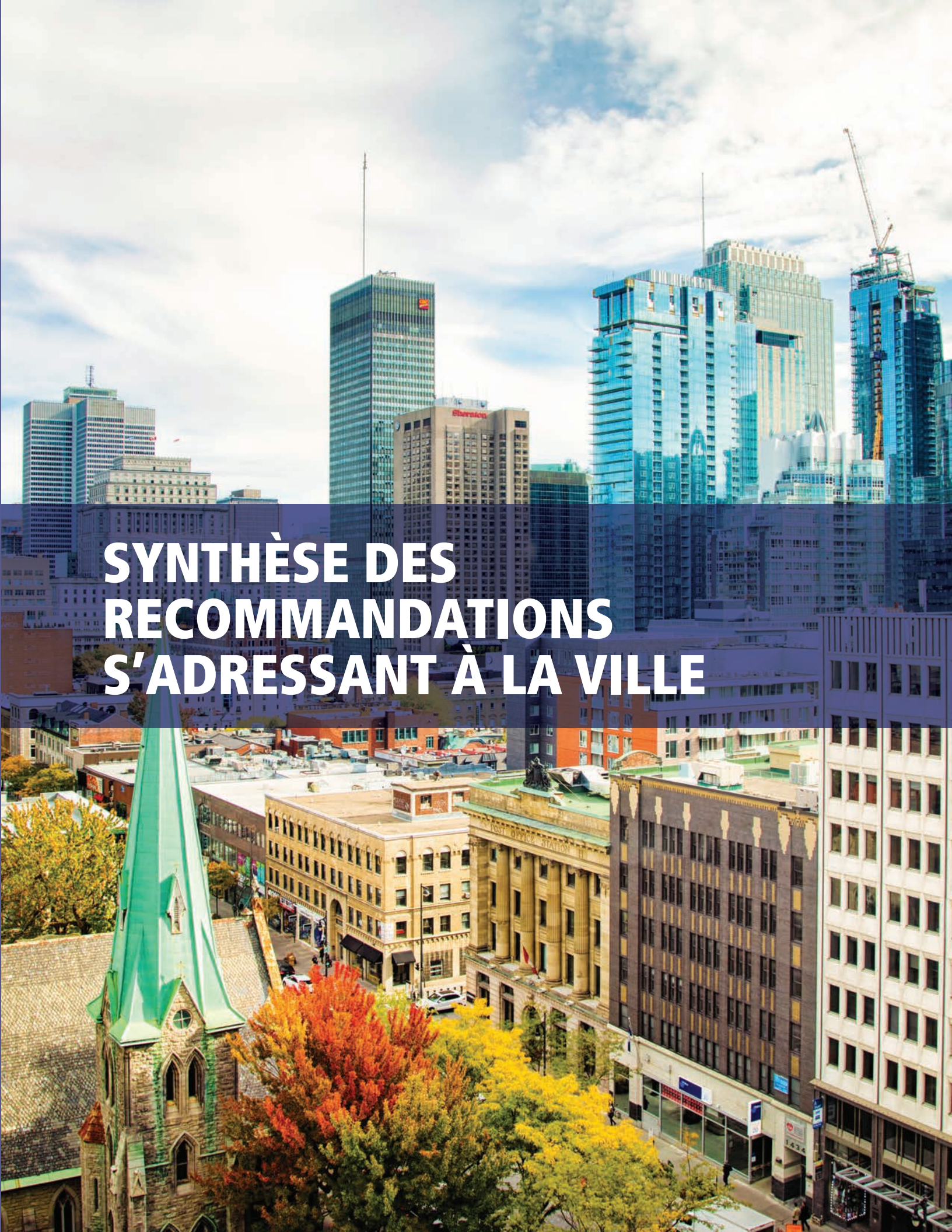

SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS S'ADRESSANT À LA VILLE

À la lumière des enjeux émanant des dossiers qu'il a analysés en 2017, le CJV recommande à la Ville de :

- Le CJV recommande aux services centraux de la Ville de Montréal d'entamer une réflexion sur la teneur et les implications du processus d'encadrement en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, qui selon lui devrait définir des balises d'aménagement tout en permettant l'évolution du projet.

- Face au phénomène de la fermeture des églises, le CJV souligne l'importance de l'apport des municipalités dans les projets de recyclage des lieux de culte, qui représentent autant d'occasions de loger des équipements publics. Cette contribution lui semble d'autant plus essentielle dans le cas des anciens noyaux paroissiaux, véritables points de repère et de rencontre au sein des quartiers.

- Les projets d'infrastructures publiques présentent souvent une densité de construction inférieure à celle exigée au Plan d'urbanisme. C'est la raison pour laquelle une réflexion générale visant à les exempter de l'application de la densité prescrite au Plan d'urbanisme est en cours. Le CJV comprend le bien-fondé de cette démarche. Néanmoins, il est convaincu que la typologie unique et le bien commun qu'incarnent ces projets, de même que leur potentiel architectural, rendent impérative la contribution d'un groupe d'experts à leur encadrement, même s'ils ne nécessitent plus de modifier le Plan d'urbanisme.

- Conscients des efforts dédiés à la mise sur pied et au bon fonctionnement du CJV, ses membres se demandent quel rôle la Ville entend lui faire jouer. Le CJV profite de ce rapport annuel pour exprimer sa grande préoccupation en ce qui a trait à la teneur de son règlement. Il suggère que celui-ci soit modifié afin d'y intégrer des critères visant à définir les types de projets sur lesquels il devrait se prononcer, selon leur envergure et les enjeux d'aménagement qu'ils soulèvent, plutôt que sur la seule base des données réglementaires.

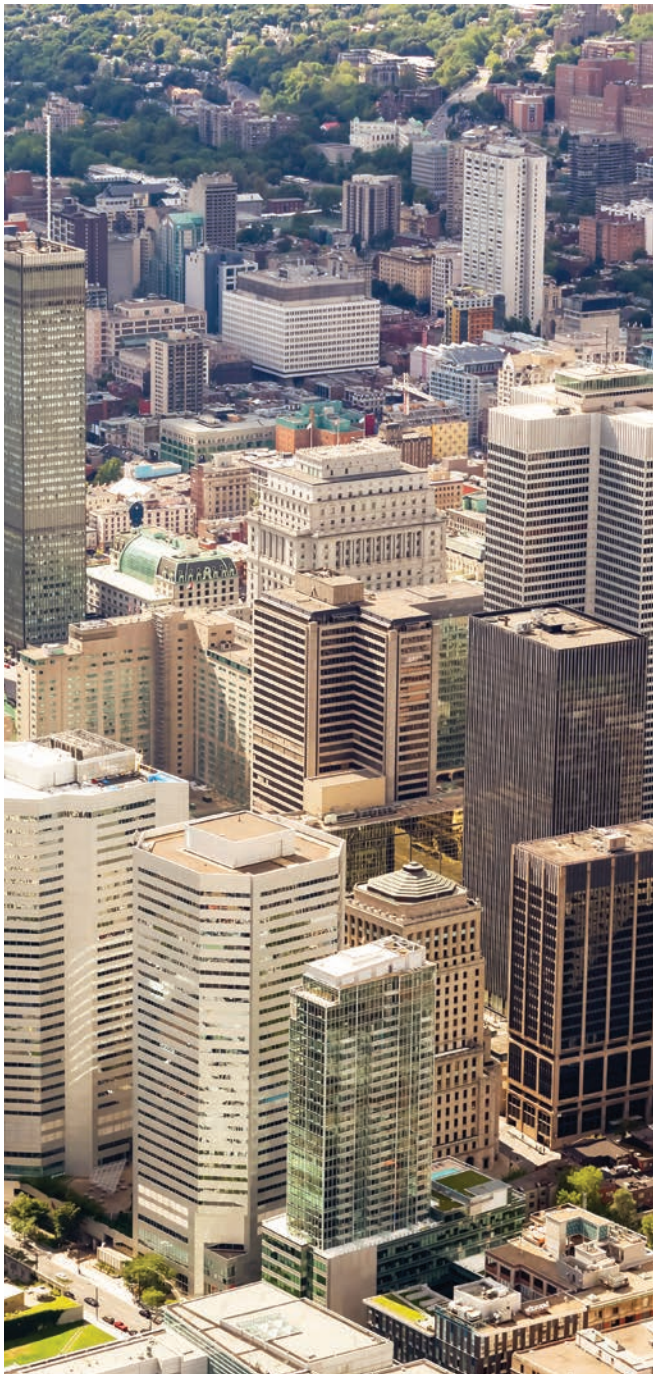

Conformément à son règlement, le CJV rappelle aux Arrondissements et services l'importance de joindre les avis qu'il produit aux sommaires décisionnels relatifs aux projets. Ce n'est qu'ainsi qu'il peut faire bénéficier le conseil municipal de son expertise en jouant pleinement son rôle consultatif.

BILAN DES ACTIVITÉS DU CJV ET DU COMITÉ MIXTE

L'année 2017 en chiffres :

15 réunions

- 8 réunions du CJV
- 7 réunions du comité mixte

16 avis

- 8 avis du CJV (dont 1 préliminaire)
- 8 avis du comité mixte (dont 4 préliminaires)

Statistiques du CJV et du comité mixte depuis 2012 :

118 réunions

- 63 réunions du CJV
- 55 réunions du comité mixte

143 avis et commentaires

- 75 avis et commentaires du CJV
- 68 avis et commentairs du comité mixte

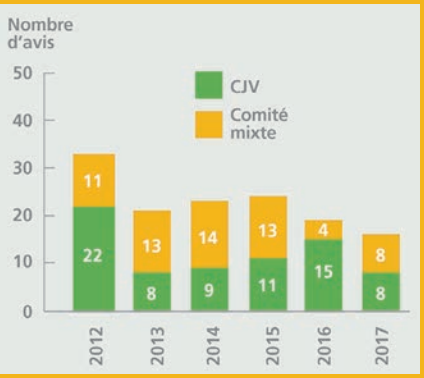

En 2017, le CJV a participé à 15 réunions, dont 7 conjointement avec le Conseil du patrimoine de Montréal, dans le cadre du comité mixte. Ces réunions ont mené à la production de 16 avis (dont 8 du comité mixte). Depuis 2012, le CJV s'est réuni à 118 reprises et a produit plus de 140 avis et commentaires, dont presque la moitié dans le cadre du comité mixte.

Les demandes présentées au CJV en 2017 impliquaient majoritairement une modification des densités, des hauteurs ou des affectations prescrites au Plan d'urbanisme. Seules trois demandes concernaient des règlements adoptés en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal[5].

Types de projets vus par chaque instance

TYPES DE PROJETS	CJV	COMITÉ MIXTE
Modification au Plan d'urbanisme	●	
Modification au Plan d'urbanisme visant un secteur protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel		●
Projet dérogatoire (article 89 de la Charte de la Ville)	●	
Projet dérogatoire (article 89 de la Charte de la Ville) visant un secteur protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel		●

Création d'une infolettre

Le CJV a mis sur pied une nouvelle infolettre, dont la première édition est parue en novembre 2017. Il s'agit d'une publication trimestrielle qui vous renseignera sur des sujets d'intérêt, tels que les actualités du CJV et ses derniers avis publics portant sur des projets majeurs à Montréal.

5 Voir en annexe 3, p.35

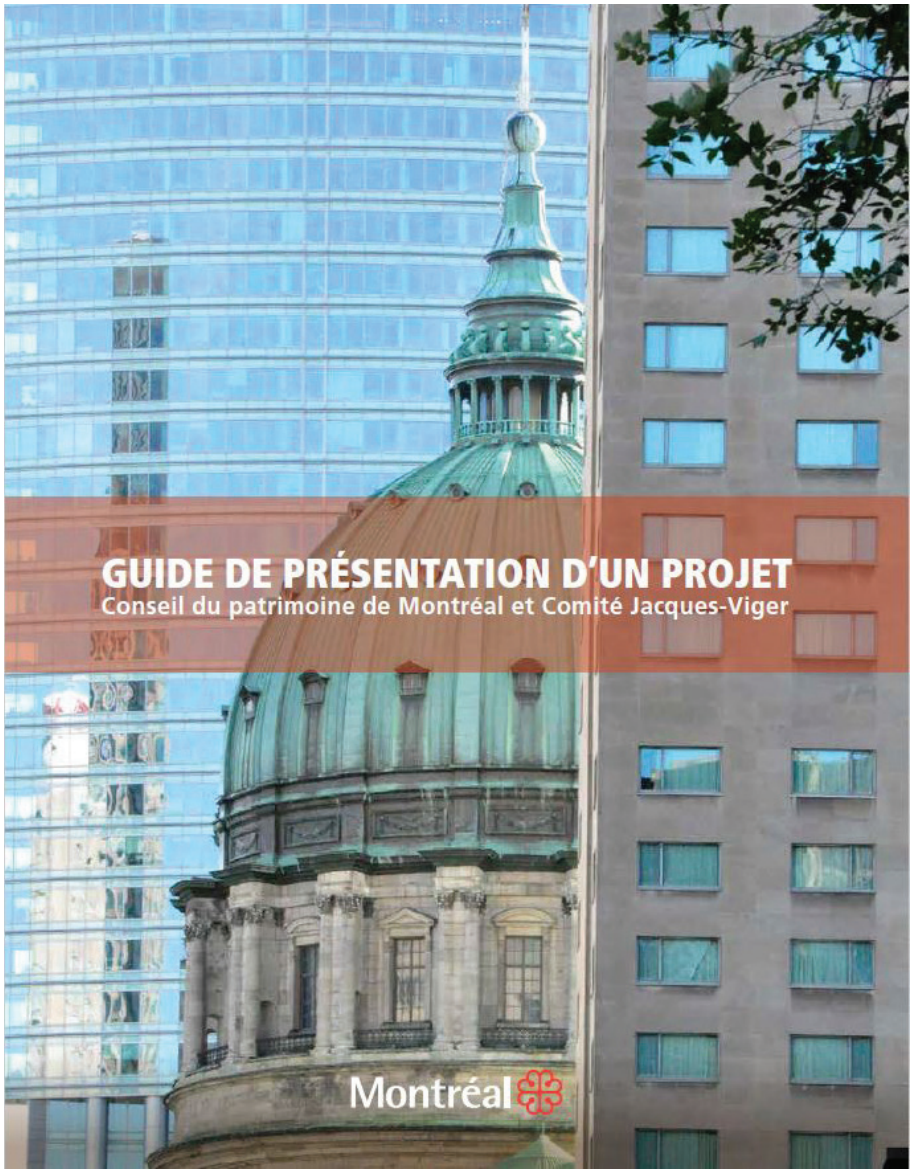

Guide de présentation d'un projet

Le CJV, conjointement avec le Conseil du patrimoine de Montréal, a réalisé un outil destiné aux professionnels de la Ville qui prévoient leur présenter une demande d'avis. Il permet également d'informer les requérants externes de leur mode de fonctionnement. Ce guide a pour objet de faire mieux comprendre le rôle que jouent les deux instances consultatives et de permettre à l'équipe de projet de bien se préparer aux séances de présentation.

Le Guide de présentation d'un projet est disponible en ligne à l'adresse ville.montreal.qc.ca/cjv dans la section « À propos du comité ».

Pour vous abonner à l'infolettre du CJV, consultez notre site Internet : ville.montreal.qc.ca/cjv

ANNEXES

ANNEXE 1

LISTE DES AVIS PRODUITS PAR LE CJV ET LE COMITÉ MIXTE EN 2017

Le tableau ci-dessous présente l'ensemble des avis produits par le CJV et le comité mixte durant l'année 2017. Les avis deviennent publics lorsque les projets concernés font l'objet d'une décision du conseil municipal. Ils sont alors mis en ligne sur le site Internet du CJV. Les avis préliminaires sont destinés aux responsables du projet à la Ville et aux concepteurs. Ils ne sont pas publics.

a : avis préliminaire, A : avis

Arrondissements et projets	Nature du projet	CJV	Comité mixte
Lachine			
Maison mère des Sœurs de Sainte-Anne 1950, rue Provost	Reconversion de l'ensemble conventuel		1a
Le Plateau-Mont-Royal			
Réaménagement du secteur Saint-Viateur Est	Réaménagement du domaine public		1A
Complexe De Gaspé 5445-5455, avenue De Gaspé	Construction d'une passerelle		1A
Le Sud-Ouest			
Plan de développement urbain, économique et social (PDUÉS) - Turcot	Planification urbaine des quartiers avoisinant l'échangeur Turcot	1A	
Projet Légado, îlot formé par les rues William, Guy, Barré et de la Montagne	Développement immobilier mixte	1a 1A	
Usine de traitement des eaux Fernand Séguin Rue Fernand-Séguin	Construction d'une usine de traitement des eaux	2A	
Protection et mise en valeur des noyaux villageois de Saint-Henri	Nouveaux outils réglementaires et de sensibilisation		1a
Mercier—Hochelaga-Maisonneuve			
Modification du règlement de Faubourg Contrecœur	Abrogation de l'article 89.3	1A	
Requalification de l'ancienne cour de voirie Honoré-Beaugrand, îlot formé par les rues A.A. Desroches, Hochelaga, Honoré-Beaugrand et l'avenue Souligny	Développement immobilier mixte	1A	
Église Saint-Victor 2505, avenue Hector	Redéveloppement résidentiel et communautaire		1a 1A
Rosemont—La Petite-Patrie			
Italian Pentecostal Christian Church 8724, rue Fabre	Redéveloppement résidentiel		1A
Verdun			
École Notre-Dame-de-la-Garde 1310, rue Lloyd-George	Construction d'une nouvelle école primaire	1A	
Services centraux			
Projet de mise en valeur de Pierrefonds-Ouest	Planification du secteur en lien avec un développement immobilier		1a

ANNEXE 2

BIOGRAPHIE DES MEMBRES DU CJV

Président, **Pierre Corriveau** est architecte, membre de l'Ordre des architectes du Québec (OAQ) depuis 1985 et *fellow* de l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC depuis 2011). Il a enseigné à l'École d'architecture de l'Université de Montréal, a été membre du Bureau de l'OAQ et membre du comité de rédaction des deux éditions du Manuel canadien de pratique de l'architecture. Fondateur et associé principal chez CGA architectes, il travaille à des projets de nature et d'envergure variées, de la programmation à la conception. À titre d'architecte-concepteur principal, il a participé à la création et au succès du Biodôme de Montréal en 1992. Concepteur de multiples interventions de qualité en milieu institutionnel, il a œuvré à l'international, notamment au projet du Technoparc agroalimentaire de Qujing, en Chine. Il a été membre du Comité *ad hoc* d'architecture et d'urbanisme de la Ville de Montréal durant les dix années de son existence, de 2002 à 2012. Il est membre du Comité Jacques-Viger depuis 2012, vice-président depuis 2014 et président depuis mai 2016.

Première vice-présidente, **Josée Bérubé** a une formation d'architecte et d'urbaniste. Professionnelle accréditée *LEED* de 1989 à 2010, elle a travaillé au sein de Cardinal Hardy, où elle est devenue associée en 2000. Elle fait maintenant partie de l'équipe de Provencher Roy, où elle œuvre en design urbain et habitation. Sa double formation en aménagement lui a permis de réaliser des plans d'ensemble ainsi que des projets résidentiels et multifonctionnels. Ses principaux domaines d'expertise sont les études urbaines et de faisabilité, les plans d'ensemble, les projets résidentiels et multifonctionnels, le développement durable et l'aménagement écologique. Plusieurs projets auxquels elle a participé ont remporté des prix nationaux. Depuis quelques années, elle développe une approche durable et concertée dans la réalisation de projets complexes. Elle a enseigné à la maîtrise en urbanisme à l'Université de Montréal, et elle donne toujours des conférences sur les questions d'architecture et d'urbanisme durable. Elle est membre et vice-présidente du Comité Jacques-Viger depuis 2012 et première vice-présidente depuis mai 2016.

Deuxième vice-présidente, **Sophie Beaudoin** est architecte paysagiste. Après l'obtention de son diplôme en 1993 à l'Université de Montréal, son parcours professionnel l'amène à œuvrer au sein de plusieurs équipes multidisciplinaires et à enseigner à l'Université de Montréal à titre de chargée de formation pratique dans divers ateliers de design. Elle se joint en 2003 à la firme d'architectes paysagistes Claude Cormier + Associés, où elle agit à titre de directrice de projets pour des interventions de design urbain et d'architecture de paysage de grande envergure. Son approche de l'architecture de paysage est teintée à la fois de ses expériences et de sa passion pour la profession. Elle est associée de la firme Claude Cormiers + Associés depuis 2011. Elle est membre du Comité Jacques-Viger depuis 2012 et deuxième vice-présidente depuis décembre 2016.

Manon Asselin est architecte et professeure agrégée à l'École d'architecture de l'Université de Montréal. Elle est lauréate en 2012 du *Gerald Sheff Visiting professorship in Architecture* de l'Université McGill. Diplômée de l'École d'architecture de l'Université McGill en 1992, elle obtient sa maîtrise post-professionnelle en histoire et théorie de l'architecture du même établissement en 2001. Membre de l'Ordre des architectes du Québec (1997) et du Conseil du bâtiment durable du Canada (2006), elle cumule vingt ans d'expérience dans la pratique de l'architecture. En tant que cofondatrice de l'Atelier TAG, elle a reçu plusieurs prix prestigieux, dont trois médailles du Gouverneur général du Canada en architecture et le Prix de Rome professionnel en architecture du Conseil des arts du Canada en 2007. Elle est membre du Comité Jacques-Viger depuis 2012.

Raphaël Fischler est titulaire d'un diplôme professionnel en architecture et design urbain (Université de technologie d'Eindhoven, Pays-Bas), d'une maîtrise en architecture et d'une maîtrise en urbanisme (*M.I.T.*) et d'un doctorat en urbanisme et aménagement (*U.C. Berkeley*). Il est professeur agrégé à l'École d'urbanisme de l'Université McGill, où il enseigne depuis 1994 et dont il a occupé le poste de directeur en 2005-2006 et entre 2010 et 2015. Son enseignement et ses travaux scientifiques portent principalement sur les pratiques de l'urbanisme et de la réglementation, dans leurs dimensions politiques et techniques, et sur le développement urbain et immobilier. Son travail d'historien lui a valu plusieurs prix. Il agit également à titre d'expert-conseil et de conseiller dans les domaines public, privé et communautaire. Il a été membre du Comité *ad hoc* d'architecture et d'urbanisme de la Ville de Montréal durant les dix années de son existence, de 2002 à 2012. Il a été membre du Comité Jacques-Viger de 2012 à 2017.

Isabelle Giasson est architecte paysagiste, designer urbain et récréologue et détient un MBA des HEC. Elle est membre de l'Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ) et de l'*American Society of Landscape Architects (ASLA)*. En tant que directrice et associée en architecture de paysage pour le Groupe Cardinal Hardy, le Groupe IBI, puis Lemay, elle a dirigé une douzaine de projets ayant remporté des prix d'excellence. En 2016, elle fonde une firme multidisciplinaire, Arcadia Studio, pour créer des milieux de vie qui se démarquent par leur qualité, leur convivialité et leur durabilité. Isabelle Giasson a enseigné comme chargée de cours et chargée de formation pratique à l'Université de Montréal, et elle donne fréquemment des conférences. En plus d'être récipiendaire de deux bourses Gunther Schoch de la Fondation en architecture de paysage du Canada, elle préside le conseil d'administration de l'AAPQ depuis 2015 où elle contribue à de nombreux comités professionnels, dont l'OSMD. Elle est membre du Comité Jacques-Viger depuis décembre 2016.

Marie Lessard est professeure honoraire à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal, spécialisée en urbanisme de projets, en design urbain et en gestion du patrimoine urbain. Parmi ses activités montréalaises récentes ou actuelles, on compte la présidence du Conseil du patrimoine (2007-2012) et du comité de toponymie de la Ville de Montréal (2007-), celle du Groupe d'experts sur l'avenir des bâtiments hospitaliers excédentaires du CHUM et du CUSM (2013-2014) et la coprésidence du Comité aviseur sur le plan directeur du Vieux-Port de Montréal (2015-). Avant d'être membre du Comité Jacques-Viger (2012-), elle a siégé au Comité *ad hoc* d'architecture et d'urbanisme de la Ville de Montréal (2006-2012). Marie Lessard est membre émérite de l'Ordre des urbanistes du Québec.

Philippe Lupien est architecte et architecte paysagiste. Lauréat du Prix de Rome professionnel en architecture du Conseil des arts du Canada en 1996 et 1997, il est membre de l'Association des architectes paysagistes du Québec depuis 2006 et de l'Ordre des architectes du Québec depuis 2010. Sa pratique est partagée entre la diffusion des préoccupations architecturales et du design en tant que rédacteur en chef du magasine ARQ, Architecture-Québec, l'enseignement universitaire du design urbain à l'École de design de l'UQAM et la conception de projets d'architecture, d'aménagement urbain et de scénographie muséale au sein du cabinet Lupien + Matteau, qu'il a cofondé en 2008. Pendant 10 ans, il a animé une émission hebdomadaire à la chaîne de télévision ARTV sur l'architecture résidentielle. Il a fait partie de plusieurs jurys professionnels, dont celui des Prix orange et citron en patrimoine de l'organisme Sauvons Montréal en 2000, 2001 et 2005. Il est membre du Comité Jacques-Viger depuis 2012.

Patrick Marmen est chercheur à la Chaire UNESCO en paysage et environnement de l'Université de Montréal et chargé de cours à l'École d'urbanisme et d'architecture de paysage de l'Université de Montréal. Détenteur d'une maîtrise en architecture de l'Université Laval, il œuvre depuis 2002 dans une variété de contextes professionnels croisant design urbain, patrimoine et paysage. Principalement intéressé par l'amélioration des mécanismes urbanistiques qui favorisent la qualité du design en architecture et en design urbain, il a participé à plusieurs études de caractérisation des paysages québécois et à l'organisation d'ateliers internationaux de design urbain en Chine, au Brésil et en France. Il est coauteur du livre *YUL/MTL : Paysages en mouvement*, qui a remporté un Prix national d'excellence de l'Association des architectes paysagistes du Canada en 2016. Il est membre du Comité Jacques-Viger depuis décembre 2016.

Michel Rochefort est urbaniste et professeur au département d'études urbaines et touristiques de l'Université du Québec à Montréal. Avant de se tourner vers l'enseignement et la recherche, il a notamment occupé, pendant plus de 15 ans, plusieurs postes de nature stratégique, dont ceux de coordonnateur à l'aménagement du territoire métropolitain au sein des communautés métropolitaines de Montréal et de Québec. L'élaboration et la mise en œuvre d'outils de planification urbaine, régionale et métropolitaine ainsi que d'outils réglementaires d'aménagement et d'urbanisme constituent le point central de ses expériences professionnelles, son enseignement et ses recherches. Détenteur d'un Ph. D. en études urbaines, il est également diplômé en architecture et en maîtrise d'ouvrage. Il est membre du Comité Jacques-Viger depuis avril 2017.

ANNEXE 3

À PROPOS DE L'ARTICLE 89 DE LA CHARTE DE LA VILLE DE MONTRÉAL

La procédure en vertu de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal vise à permettre la réalisation d'un projet d'envergure ou de nature exceptionnelle, même s'il déroge à la réglementation d'urbanisme de l'Arrondissement, pour les éléments suivants :

1. un équipement collectif ou institutionnel;
2. de grandes infrastructures;
3. un établissement résidentiel, commercial ou industriel situé dans le centre des affaires ou d'une superficie de plancher supérieure à 15 000 m^2;
4. de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement;
5. un immeuble patrimonial classé ou cité ou un projet situé dans un site patrimonial classé, déclaré ou cité en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

Le projet doit cependant respecter les objectifs et les dispositions du Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal.

Cette note n'a aucune valeur juridique. Elle a pour seul objet de faciliter la compréhension des mandats du Comité Jacques-Viger. Se référer à la Charte de la Ville de Montréal pour le texte officiel (RLRQ, C-11.4), disponible en ligne : http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/C-11.4

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

Couverture *Coucher de soleil* iStock

p. 7 *Biosphère de Montréal* iStock

p. 13 *Le centre-ville de Montréal à l'automne* iStock

p. 14 *Abords de l'échangeur Turcot : Woonerf Saint-Pierre* Arrondissement Le Sud-Ouest

p. 16 *Église Saint-Victor* Image tirée de l'album des églises de la Province de Québec, volume VI, édition spéciale de l'île de Montréal, Montréal, Compagnie canadienne nationale de publication, 1934, 167 p. (page 112)

p. 16 *Église Saint-Victor* Julie St-Onge

p. 17 *Site de la maison mère des Sœurs de Sainte-Anne* Bernard Vallée

p. 18 *Site de la future usine de traitement des eaux Fernand-Séguin (Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles)* Ville de Montréal

p. 19 *Faubourg Contrecoeur* Julie St-Onge

p. 20 *Quartier Saint-Henri* Bernard Vallée

p. 21 *Secteur Saint-Viateur Est* Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal

p. 23 *Downtown Montreal elevated view from the west* iStock

p. 25 *Sunny Montreal skyline* iStock

p. 27 *Bâtiments d'entreprise finance* iStock

p. 29 *Guide de présentation d'un projet - Conseil du patrimoine de Montréal et Comité Jacques-Viger* Ville de Montréal

p. 31 *Couleurs d'automne à Montréal centre-ville* iStock

ville.montreal.qc.ca/cjv